Rapport annuel

SI DES EAUX DE CHESNE

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2017

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SMG35
Service Gestion des Services Publics de l'eau potable

Document établi
le 19 juillet 2018

Prix & Qualité
DU SERVICE PUBLIC

SI DES EAUX DE CHESNE

Rapport annuel
EXERCICE
2017

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 4
  - CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT 4
  - RESSOURCES EN EAU 4
  - NOMBRE D'ABONNES 5
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 5
  - LONGUEUR DU RESEAU 6
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 7**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 7
  - FRAIS D'ACCES AU SERVICE 7
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 7
  - LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES 8
  - EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008 9
  - RECETTES D'EXPLOITATION 10
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 11**
  - QUALITE DE L'EAU 11
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 11
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 12
  - PERFORMANCE DU RESEAU 14
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 15
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 16**
  - TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE 16
  - BRANCHEMENTS EN PLOMB 16
  - ETAT DE LA DETTE 16
  - DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE 16
  - AMORTISSEMENTS REALISES 16
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 18**
  - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE 18
  - OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE 18

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SI DES EAUX DE CHESNE regroupe les communes de BEAUCE - (Seulement une partie du territoire), BILLE, COMBOURTILLE, DOMPIERRE-DU-CHEMIN, FLEURIGNE - (Seulement une partie du territoire), JAVENE, LA CHAPELLE-SAINT-AUBERT, LA SELLE-EN-LUITRE, LUITRE - (Seulement une partie du territoire), PARCE, SAINT-GEORGES-DE-CHESNE, SAINT-JEAN-SUR-COUESNON, SAINT-MARC-SUR-COUESNON et VENDEL.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

12 100 habitants

Population totale en vigueur en 2017 (données Insee : Populations légales millésimées 2014 - Décret N° 2016-1986 du 30 décembre 2016) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

- *Mode de gestion en 2017*

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2006. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2007	Intégration des communes de Dompierre du Chemin et Luitré dans le syndicat du Chesné
2	01/01/2010	- Intégration des charges supplémentaires liées à la substitution de la neutralite par du carbonate terrestre et de la soude, aux stations de Saint-Georges-de-Chesné et de Parcé - Intégration des charges supplémentaires liées à la mise en oeuvre d'un traitement d'élimination du nickel à la station de production d'eau potable de Parcé en 2009 - Intégration des charges supplémentaires liées à l'entretien des deux bornes de puisage monétiques installés sur les communes de Javené et de Billé - La pose de compteurs munis d'équipements permettant le report des index de consommation et l'alarme en cas de consommation anormale, à l'occasion de la réalisation de branchements neufs ou de renouvellement de branchements - Modification de la rémunération du délégataire: part variable et coût du m3 produit par les stations de St-Georges-de-Chesné, de Parcé et de la Foucaudière
3	01/01/2014	Transfert des compétences « production et transport de l'eau » du SIE du Chesné au SMPBC avec effet au 1er Janvier 2014.

- *Mode de gestion actuel*

A compter du 1er janvier 2018 le service sera exploité en affermage. Le délégataire sera la société STGS en vertu d'un contrat prenant effet le 1er janvier 2018 pour une durée de 8 ans.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
Renouvellement	des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des canalisations, du génie civil

CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observation
d'Import	SMPBC	Vol min = 450 000m3/an	2013	3	
d'Export	SAINT-AUBIN-DU-CORMIER		1998		Tacite reconduction 1 an

RESSOURCES EN EAU

- *Volumes achetés aux collectivités adhérentes*

Achat à	Acheté en 2016 [m³]	Acheté en 2017 [m³]	Variation
SMPBC	776 621	829 239	+6,78 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation	Part 2017
Ressources propres	-	-	-	-
Importations	776 621	829 239	+6,78 %	100%
Total général	**776 621**	**829 239**	**+6,78 %**	**100%**

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

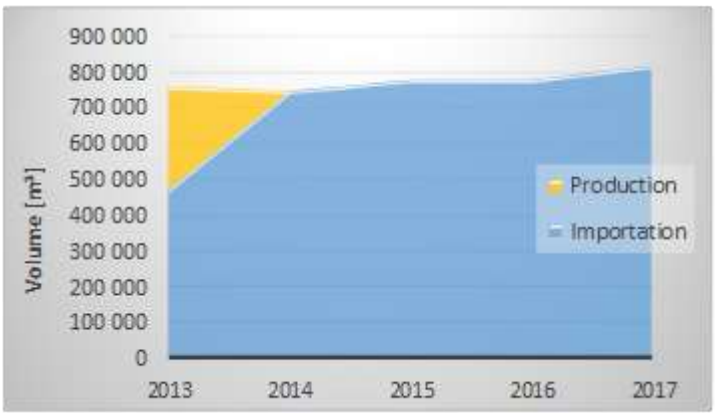

NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2016	2017	Variation
Nombre total d'abonnés	**5 068**	**5 123**	**+1,09 %**

- *Evolution du nombre total d'abonnés*

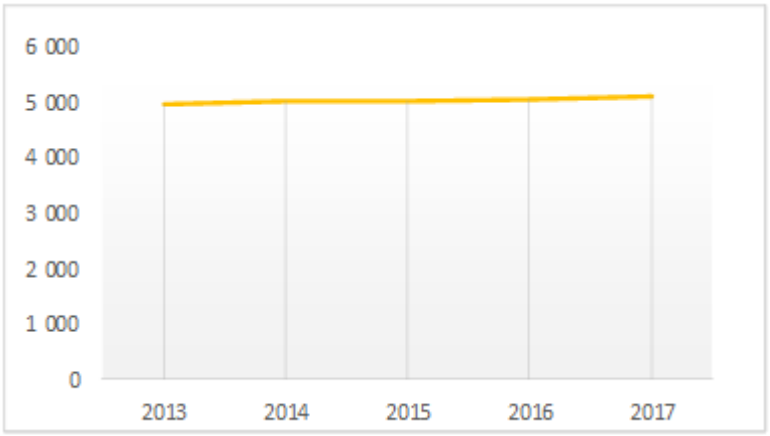

- *Répartition des abonnés par commune*

BEAUCE	484
BILLE	460
COMBOURTILLE	262
DOMPIERRE-DU-CHEMIN	269
FLEURIGNE	232
JAVENE	872
LA CHAPELLE-SAINT-AUBERT	197
LA SELLE-EN-LUITRE	230
LUITRE	593
PARCE	296
SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	293
SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	489
SAINT-MARC-SUR-COUESNON	261
VENDEL	185
Total des abonnés	**5 123**

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit	-	-	-
Volume importé	776 621	829 239	+6,78 %
Volume exporté	- 21 715	- 34 235	+57,66 %
Volume mis en distribution	**754 906**	**795 004**	**+5,31 %**
Volume vendu aux abonnés domestiques	584 928	583 760	-0,20 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	-	-
Volume total vendu aux abonnés	**584 928**	**583 760**	**-0,20 %**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **114 m³ par an**. Elle était de 115 m³ en 2016.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]	Variation
SAINT-AUBIN-DU-CORMIER	21 715	34 235	+57,66 %
Volume total exporté	**- 21 715**	**- 34 235**	**+57,66 %**

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*

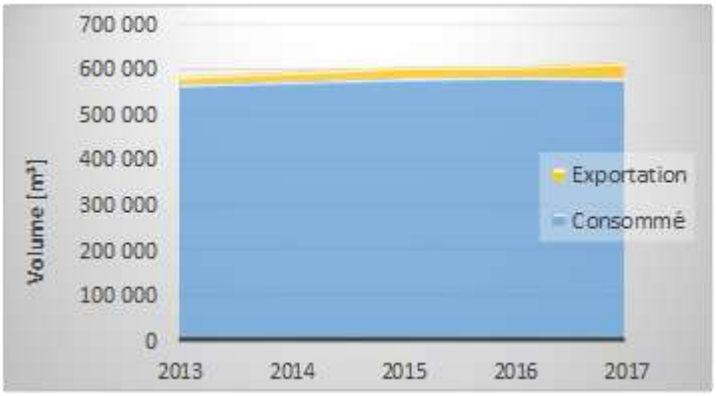

LONGUEUR DU RESEAU

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	418,0	416,8	-0,28 %

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
06/09/2016	Prix de l'eau -tarifs 2017
12/10/2017	Prix de l'eau -tarifs 2018

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2018, on applique les tarifs de base du nouveau contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujetti à la TVA.

FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2018 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 30 € H.T.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er jan 2017	1er jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er jan 2017	1er jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,82	21,50	-30,24 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 200 m³)	1,3002	0,3250	-75,00 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (201 à 1 000 m³)	0,9565	0,2600	-72,82 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m³)	0,8261	0,1500	-81,84 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	44,60	51,50	+15,47 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 200 m³)	0,5760	1,389	+141,15 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (201 à 1 000 m³)	0,5038	1,184	+135,01 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m³)	0,2832	0,964	+240,40 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,014	-	
	Fonds de concours SMG [€/m³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2017	1er jan 2018	Variation
Exploitant	186,84	60,50	-67,62 %
Collectivité	113,72	218,18	+91,86 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	1,68	0,00	
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	19,73	18,43	-6,59 %
Total [€ TTC]	**378,37**	**353,51**	**-6,57 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-7,28 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *2,95 €/m³*

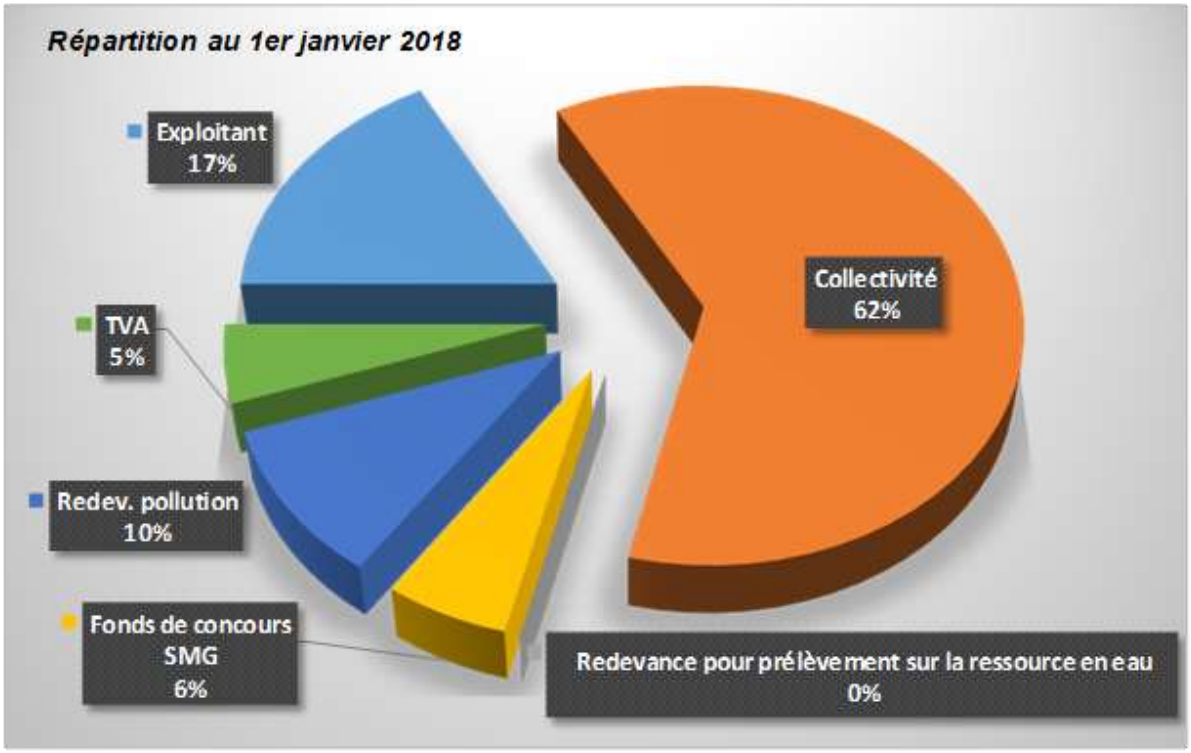

EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2008	170,82	102,00	12,86	285,68
2009	179,86	104,04	15,70	299,60
2010	178,67	104,04	18,10	300,81
2011	183,14	106,11	19,24	308,49
2012	187,96	108,23	19,24	315,43
2013	185,31	108,23	22,93	316,47
2014	186,45	110,73	21,41	318,59
2015	188,40	111,29	23,05	322,74
2016	185,47	113,36	22,18	321,01
2017	186,84	113,72	22,08	322,64
2018	60,50	218,18	20,40	299,08

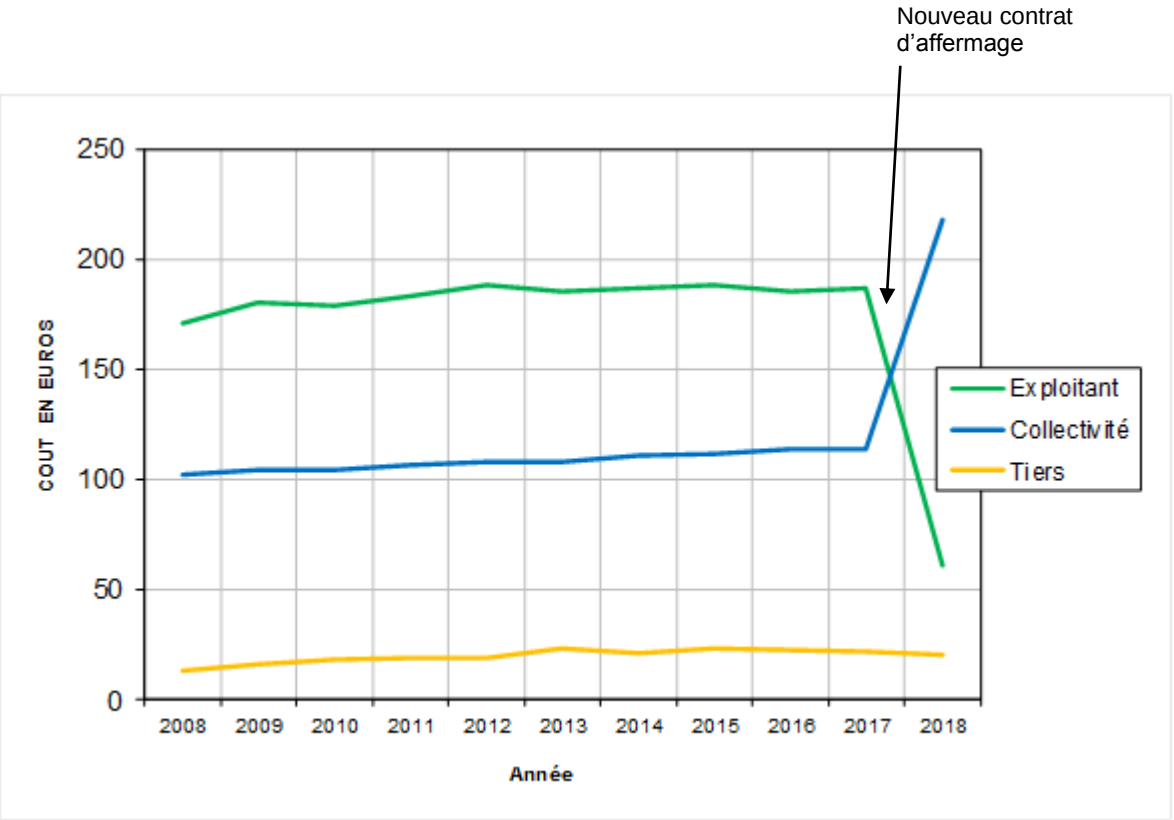

La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **+4,69 %** depuis le début 2008 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2008-2018	**-64,58 %**	**+113,90 %**	**+58,63 %**	**+4,69 %**

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	453 543,64 €	500 001,28 €	+10,24 %
dont abonnements	228 524,59 €	230 079,50 €	+0,68 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 7 944,93 €	- 5 087,03 €	+35,97 %
Total recettes de vente d'eau	**445 598,71 €**	**494 914,25 €**	**+11,07 %**
Autres recettes			
Revenu des immeubles (locations, vente de bois…)	5 651,42 €	4 911,85 €	
Produits financiers	2 634,64 €	2 154,76 €	
Total des recettes	453 884,77 €	501 980,86 €	

- *Recettes de l'exploitant*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	412 680,06 €	462 813,60 €	+12,15 %
dont abonnements	157 398,64 €	159 054,79 €	+1,05 %
Recettes de volume exporté	13 178,40 €	13 454,85 €	+2,10 %
Total recettes de vente d'eau	**425 858,46 €**	**476 268,45 €**	**+11,84 %**

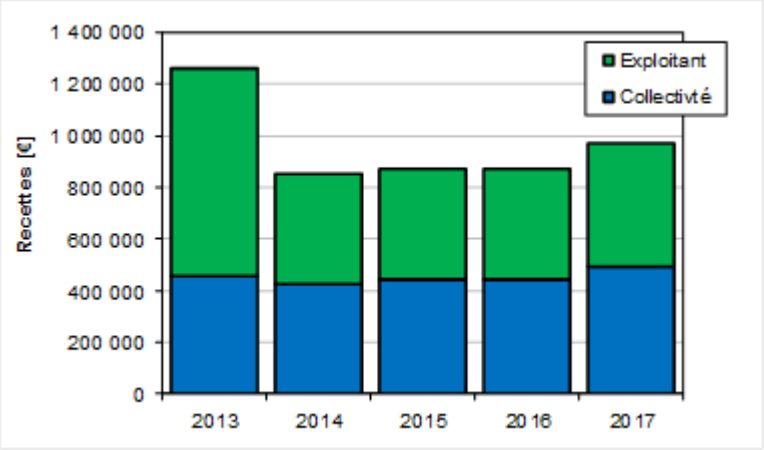

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	41	100 %	-
Conformité physico-chimique	42	100 %	

Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2017 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / **Limite** de qualité	**50 mg/l**	**0,1µg/l par molécule**	COT : 2 mg/l
UDI du Chesné	17,1 [5,8 – 30,4]	<Seuil de détection	*Max : 0,9*
UDI du Chesné – Dompierre Luitré	22,1 [4,7 – 30,7]	<Seuil de détection	*Max : 0,5*
UDI du Chesné - Fougères	23,3 [20,2 – 28,5]	<Seuil de détection	*Max : 0,5*
UDI du Chesné - SMPBC	27,6 [19,7 – 39,6]	<Seuil de détection	-

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont conformes et les résultats sont compris entre 26 et 52 µg/l.

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
Import d'eau traitée depuis SMPBC (Usines de Bouchard, Mué et de la Foucaudière)		
➔	90%	L'import du SMPBC vient de l'usine de Bouchard à St Georges de Chesné qui traite l'eau prélevée par le captage des Aunays-Bouchard, de l'usine du Mué à Parcé qui traite l'eau prélevée par les captages du Mué et du Bas-Plessis et de l'usine de la Foucaudière à Dompierre du Chemin qui traite l'eau prélevée par le captage des Bois. Pour cet import, un indice de 91 % peut être admis.	91%
Import d'eau traitée depuis SMPBC		
➔	66%	L'import du SMPBC vient des usines de Fougères qui traite l'eau prélevée au niveau des drains de la forêt de Fougères et de la prise d'eau de Fontaine-La Chaise sur le Nançon et de l'usine de la Grange à Vitré qui traite les eaux de la retenue de la Valière, de la prise d'eau de Pont-Billon sur la Vilaine et des drains du Pertre et Bréal. Pour cet import, un indice de 67 % est admis	67%

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable	
Proposition ARS	Proposition Collectivité
76%	**77%**

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	**120**	**120**

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

PERFORMANCE DU RESEAU

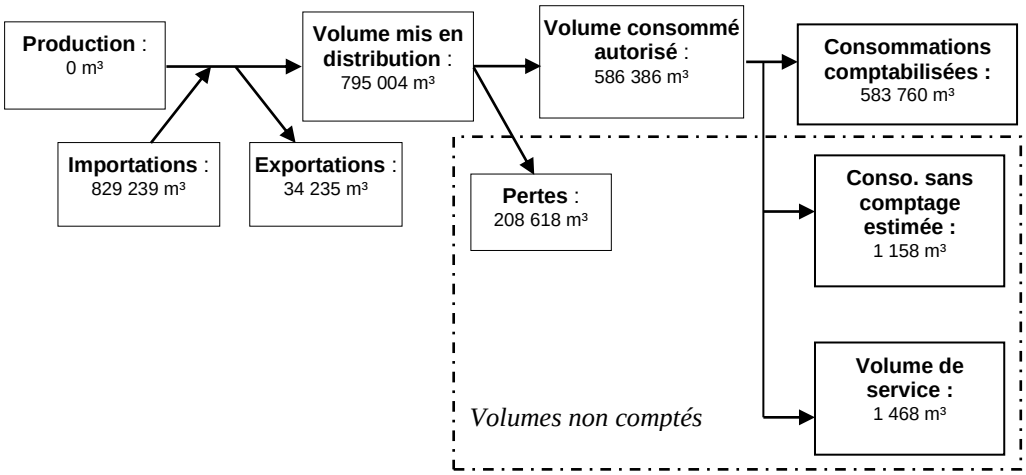

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 158 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,…) sont évalués à 1 468 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	77,3 %	80,1 %	78,1 %	78,5 %	74,8 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,15	0,98	1,13	1,11	1,39

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,12	0,97	1,11	1,10	1,37

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	3,8	3,9	4,0	4,0	4,1
Seuil de rendement [%]	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,8 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution

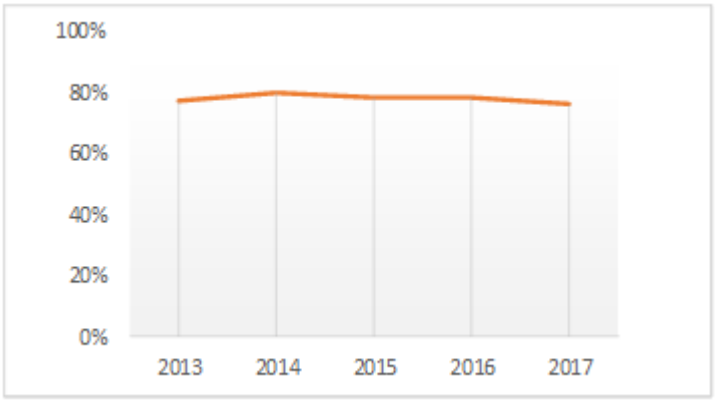

Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau

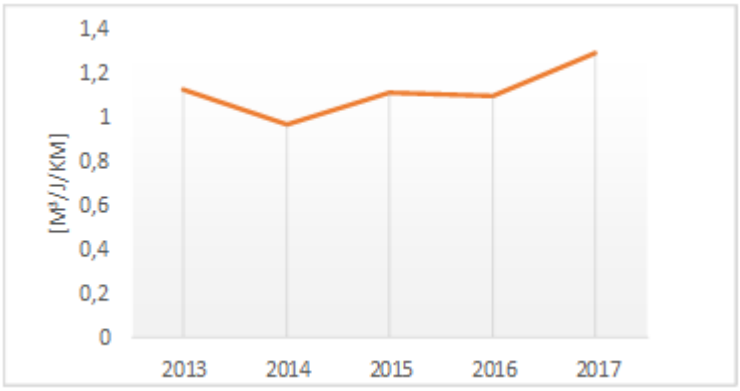

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,365	0,620	1,543	0,461	5,811
% de renouvellement du réseau	0,32%	0,14%	0,36%	0,11%	1,39%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux» [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,47 %.**

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 9,8 km.

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Travaux renouvellement réseau (St Georges de C et St Marc sur C)	95 159 €
Travaux renouvellement réseau (RD 22 Vendel - La Chapelle St aubert - Javené))	619 280 €
Marché à bons de commande année 2017	173 539 €
Pose de compteur de sectorisation	70 €
Montant total des travaux payés (€)	**888 048 €**

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2017 est de 5 186.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	813 623,80 €	1 447 926,32 €
Remboursements au cours de l'exercice	86 770,51 €	82 695,20 €
dont en intérêts	17 929,74 €	16 997,72 €
dont en capital	68 840,77 €	65 697,48 €

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2013	2014	2015	2016	2017
Durée d'extinction de la dette	3 ans	3 ans	2 ans	2 ans	4 ans

AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	145 264,84 €	187 619,29 €	195 975,23 €	202 815,47 €	227 257,47 €

PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Accord cadre à bons de commande année 2018 – maximum	150 000 €
Renouvellement réseau (amiante-ciment) à Dompierre-Luitré	860 000 €

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
montants des abandons de créance	**0,00 €**	**0,00 €**
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité		**0,00 €**
dont part délégataire		0,00 €
dont part collectivité		

OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2016	2017
	-	-